



Naissance au sénégal, reintégration nationalité française

Par **cabrale**, le **27/03/2015** à **14:54**

Bonjour,

Mon père est né au Sénégal (Saint Louis) avant 1960, c'est-à-dire l'indépendance du pays. Je voudrais savoir s'il y a toujours possibilité de récupérer sa nationalité. Sachant que les ressortissants des quatre communes (Saint Louis, Gorée, Dakar et Rufisque) du Sénégal sont nés Français. Il a été également incorporé dans l'armée française au grade de caporal.

Dans l'attente de vos nouvelles.

Par **Tisuisse**, le **27/03/2015** à **15:12**

Bonjour,

Réponse : NON

Comme tout pays qui a pris son indépendance, les habitants du Sénégal ont perdu, le même jour, leur nationalité française pour devenir exclusivement la nationalité sénégalaise. Donc pas de maintien de cette nationalité à sa descendance.

Par **alterego**, le **27/03/2015** à **21:22**

Bonjour,

Merci de préciser vos lieu et date de naissance.

Cordialement